

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009

~~~~~  
**BUDGET ANNEXE ZAE LES TROIS FONTAINES LE POUGET
TRANSFERT D'UN TERRAIN ET CLOTURE DU BUDGET ANNEXE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



- **D'approuver** le transfert de la parcelle viabilisée restant à commercialiser au budget principal 2009 pour un montant de 68 800€ afin de l'inclure dans les réserves foncières économiques de la Communauté de communes
- **De voter** la clôture du budget annexe « ZAE Les Trois Fontaines Le Pouget », qui se solde par un excédent de 23 324,79€ transféré au budget principal 2009 au chapitre 65

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 246 le 29 DEC. 2009
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 29 DEC. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



AMENAGEMENT ZAE LES TROIS FONTAINES AU POUGET

BILAN FINANCIER

DEPENSES réalisées

Nature	Montant HT
Acquisitions foncières + frais	468 069,66 €
Maîtrise d'œuvre et études	179 247,52 €
Travaux	1 727 911,76 €
Autres (divers frais)	11 729,45 €

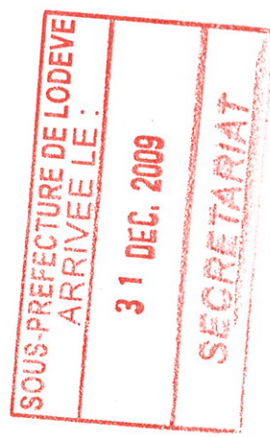
RECETTES

Nature	Montant perçu	Observations
Subvention Etat (DDR)	346 759,85 €	Taux de subvention à 14,85%
Subvention CG34 (contrat)	325 769,58 €	Taux de subvention à 14,85%
Subvention CG34 (voirie)	166 039,07 €	
Subvention Europe	480 641,00 €	Taux de subvention à 25%
Ventes des lots	1 207 039,41 €	

466 040€ Ucovia, 63 392€ SCI Judarion, 41 490€ SCI Jourdan, 38 610€ Matan, 2 678€ parcelle RD2 CG34, 106 932€ PBM, 139 650€ Terral, 79 212€ HE CCVH, 200 235€ Embouteillage services / 68 800€ Parcelle transférée aux réserves foncières CCVH

Sous total	2 386 958,39 €
Frais financiers	115 965,73 €
TOTAL	2 502 924,12 €
SOLDE recettes - dépenses	23 324,79 €

2 526 248,91 €



RAPPORT 2.6	FINANCES
<i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	
BUDGET ANNEXE ZAE LES TROIS FONTAINES LE POUGET	
TRANSFERT D'UN TERRAIN ET CLOTURE DU BUDGET ANNEXE	

Au niveau du budget annexe ZAE Les Trois Fontaines au Pouget la parcelle viabilisée F1248 n'a pas été commercialisée. Il est proposé de transférer cette parcelle d'une superficie totale de 1376 m² au budget principal de la Communauté de communes sur la base de 50€ le m². Cette parcelle évaluée à 68 800€ est ainsi transférée au sein des réserves foncières économiques du budget principal.

Suite à ce transfert de terrain et au remboursement début 2009 du capital restant dû sur le prêt contracté pour cette zone d'activités économiques, sachant que toutes les dépenses de la zone ont été réglées à ce jour que toutes les autres recettes liées à ce projet ont été encaissées, je vous informe que ce budget annexe s'est soldé par un résultat positif de 23 324,79€. Vous trouverez en annexe le bilan financier de cette opération.

Je vous propose de clôturer ce budget annexe au 31/12/2009.

Je propose donc à l'assemblée :

- **D'approuver** le transfert de la parcelle viabilisée restant à commercialiser au budget principal 2009 pour un montant de 68 800€ afin de l'inclure dans les réserves foncières économiques de la Communauté de communes
- **De voter** la clôture du budget annexe « ZAE Les Trois Fontaines Le Pouget », qui se solde par un excédent de 23 324,79€ transféré au budget principal 2009 au chapitre 65

Le Président

 Louis VILLARET

AMENAGEMENT ZAE LES TROIS FONTAINES AU POUGET

BILAN FINANCIER

DEPENSES réalisées

Nature	Montant HT
Acquisitions foncières + frais	468 069,66 €
Maîtrise d'œuvre et études	179 247,52 €
Travaux	1 727 911,76 €
Autres (divers frais)	11 729,45 €

RECETTES

Nature	Montant perçu
Subvention Etat (DDR) Subvention CG34 (contrat)	346 759,85 €
Subvention CG34 (voirie)	325 769,58 €
Subvention Europe	166 039,07 €
Ventes des lots	480 641,00 €
	1 207 039,41 €

Observations
Taux de subvention à 14,85%

Taux de subvention à 14,85%

Taux de subvention à 25%

466 040€ Ucovia, 63 392€ SCI Judarion, 41 490€ SCI Jourdan, 38 610€ Matan, 2 678€ parcelle RD2 CG34, 106 932€ PBM, 139 650€ Terral, 79 212€ HE CCVH, 200 235€ Embouteillage services / 68 800€ Parcelle transférée aux réserves foncières CCVH

Sous total	2 386 958,39 €
Frais financiers	115 965,73 €
TOTAL	2 502 924,12 €
SOLDE recettes - dépenses	23 324,79 €

2 526 248,91 €
